



PARCS

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



COMMENT UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

LE CONSEIL D'ORIENTATION, RECHERCHE
ET PROSPECTIVE AU TRAVAIL

**S'ILS VEULENT
INNOVER ENCORE,
LES PARCS DOIVENT
ACCEPTER DE SE
METTRE EN DANGER**

Parc naturel régional quand tu nous tiens



On ne quitte jamais vraiment les Parcs naturels régionaux. Je m'en suis aperçu en prenant, contre toute attente, la direction de la Fédération des Parcs en 2003.

Jean-Louis THOMAS me succède maintenant à ce poste. Nous avons en commun d'avoir travaillé quatorze années dans un Parc, l'Avesnois pour lui, le Luberon pour moi. C'est sans doute indispensable pour être en compréhension de l'expérience foisonnante des Parcs et pour servir bien leurs intérêts immédiats et à venir.

Les Parcs naturels régionaux bénéficient d'une écoute à la hauteur de l'importance qu'ils ont face aux enjeux environnementaux, paysagers, et même de choix de vie. Beaucoup reste à faire dans la voie qui est la leur. Un grand merci à toutes celles et ceux avec qui j'ai travaillé et échangé dans la responsabilité qui était la mienne.

Dans un rôle de conseil, je continuerai à être présent à la Fédération. Car on ne quitte...

Gérard MOULINAS



A l'issue d'une maîtrise de sciences et techniques en environnement et aménagement régional de l'Université des Sciences et Techniques de Lille, Jean-Louis THOMAS a animé l'association pour la mise en valeur des espaces fortifiés du Nord-Pas de Calais-Le Quesnoy, organisation intercommunale d'une douzaine de ville fortifiées.

En 1991, il est délégué par Espace Naturel Régional Nord-Pas de Calais pour assurer la mission de préfiguration du Parc naturel régional de l'Avesnois dont il prendra la direction à sa création, en 1998.

Directeur-adjoint du Syndicat Mixte des Parcs naturels régionaux du Nord - Pas-de-Calais, depuis 2004, il a pris son poste de directeur de la Fédération des Parcs le 1er juillet dernier.



SOMMAIRE



3 Parc naturel régional quand tu nous tiens

Jean-Louis THOMAS succède à Gérard MOULINAS à la direction de la Fédération des Parcs

4-5 Tribune

Depuis 40 ans être Parc naturel régional, c'est être utile. Et demain ?

par Jean-Louis JOSEPH, président de la Fédération.

6 Les Parcs naturels régionaux, ou "comment une autre vie s'invente ici"



7-22 Nouvelles solidarités pour un développement harmonieux des territoires



23-34 Une capacité d'expertise... et d'innovation



35-42

Animer la démocratie pour mieux vivre ensemble

43-49 Le Conseil d'Orientation, Recherche et Prospective



"Si les Parcs veulent innover encore, trouver un nouveau souffle, ils doivent accepter de se mettre en danger"

50-51 Pour en savoir plus : les Parcs sur le web

Depuis 40 ans, être Parc naturel régional, c'est être utile. Et demain ?



Jean-Louis JOSEPH,
Président de
la Fédération
des Parcs naturels
régionaux de France

Tribune

Les Parcs naturels régionaux, de l'avis de tous, représentent une formule originale et novatrice dans la protection de la nature et le développement local, portée par les collectivités.

Leur nombre n'a cessé de croître depuis 40 ans. Il sont maintenant 45, couvrent 13% de notre territoire, concernent plus de 3700 communes et sont présents dans 68 départements.

Pendant toutes ces années, les Parcs naturels régionaux ont été au cœur de la « révolution territoriale française » qui a vu :

- la montée en puissance des Régions qui ont sur eux une compétence partagée avec l'Etat,
- la prise de part des départements avec leurs responsabilités sur les espaces naturels sensibles notamment,
- la création des Pays que les Parcs naturels régionaux ont en partie inspirée,
- la création maintenant généralisée des intercommunalités, sans compter les démarches de planification locales engagées suite aux lois partenariales sur l'environnement (eau, déchets, urbanisme...), sans compter aussi un Etat qui hésite, garde des prérogatives importantes sans mettre en œuvre des moyens conséquents. Les Parcs naturels régionaux ont vu, au fil des ans, fondre son soutien ou leurs crédits être affectés pour une part à des travaux sur commande.

Les dates anniversaires sont propices aux questions existentielles. Dans cette complexité ambiante, et dans la prise en compte progressive des préoccupations qu'ils ont su faire émerger de leurs territoires, faut-il encore des Parcs naturels régionaux ? Ont-ils encore une utilité ?

Il a été dit que les Parcs naturels régionaux ont en effet soulevé les bonnes questions, souvent avec le monde associatif à leurs côtés. Le diagnostic est maintenant largement partagé. L'actualité est là pour nous le montrer, le développement durable dont ils ont été des pionniers est érigé en ministère d'Etat .

« Les Parcs naturels régionaux ont en effet soulevé les bonnes questions, l'actualité est là pour nous le montrer, le développement durable dont ils ont été des pionniers est érigé en ministère d'Etat »

« Pendant toutes ces années, les Parcs naturels régionaux ont été au cœur de la « révolution territoriale française » »

Alors ? les choses finissent-elles ou ne font-elles que commencer ? Pas plus que d'autres, les Parcs naturels régionaux sont prêts à mettre leur tête sur le billot. A l'analyse, qu'apportent-ils actuellement ?

Pour le grand public, ils donnent du sens à des destinations aux dénominations naturelles ou paysagères emblématiques (Camargue, Perche, Armorique, Vercors...), plus à même de porter un rêve d'évasion. Ils sont devenus une garantie de qualité dans l'accueil que l'on apprécie de prolonger en apportant et consommant les produits issus de

leurs terroirs ou savoir-faire. Ils exercent aussi une fascination certaine sur les jeunes pour y travailler et de plus en plus

“ Les Parcs naturels régionaux sont porteurs d'image et de repères identitaires pour leurs populations régionales... et participent au regain des campagnes. ”

grande sur les adultes pour y vivre. Les Parcs participent au regain des campagnes.

Sondeurs à vos marques, mais le coup d'arrêt ne viendra pas du public, même s'il peut avoir des déconvenues ou souhaiter plus des Parcs.

Dans l'administration locale, les Parcs naturels régionaux sont une méthode qui a de la modernité, si l'on entend par là qu'ils épousent des impératifs ressentis de plus en plus largement. Structures de mission, ils entraînent les gestionnaires publics et privés dans un projet exigeant qu'ils élaborent avec eux dans une charte. Le terme de « gouvernance », fort à la mode maintenant, trouve tout son sens sans pour autant engager de confusion entre les démarches participatives et les responsabilités électives. L'évaluation à laquelle ils se soumettent, garante d'efficacité publique, reste un exemple encore isolé. Tout cela donne à penser qu'une « **autre vie s'invente dans les Parcs** » par une approche plus globale et concertée, où la conviction prime sur la contrainte. Les Parcs naturels régionaux se plaisent à rappeler leur rôle d'initiateurs dans les démarches agri-environnementale, du paysage, de l'éducation à l'écocitoyenneté...

Evaluateurs à vos marques, mais les Parcs ne craignent pas les tests comparatifs tout en étant conscients de leurs insuffisances.

Les Parcs naturels régionaux sont nés d'un geste de l'Etat, mais sont-ils en phase avec une décentralisation inéluctable ? Depuis leurs origines,

ils relèvent d'une compétence partagée entre Etat et Régions. Elle a permis de développer

“ Les Parcs naturels régionaux sont une méthode qui a de la modernité. ”

leurs projets, même si le débat sur les moyens est devenue une rhétorique tout au long de ces années. Les Parcs naturels régionaux sont porteurs d'image et de repères identitaires pour leurs populations régionales.

Régions à vos marques, les Parcs sont des ferments de vos délégations régionales à l'aménagement du territoire, ce sont vos laboratoires. Mais attention, il faut pour garder toute la richesse de la formule que vous continuiez dans une démarche concertée, en particulier pour la création de nouveaux Parcs.

Les Parcs naturels régionaux agissent localement, c'est bien. Mais contribuent-ils à l'action globale ? Ils peuvent prouver aujourd'hui - le dossier que nous développons dans ce numéro « spécial 40 ans » en témoigne - qu'ils apportent des réponses sur plusieurs plans :

- sur la sauvegarde de la biodiversité, pour laquelle leur qualité patrimoniale et l'étendue qu'ils occupent sur notre territoire en font un élément majeur du réseau écologique français ;
- sur la préservation de nos paysages, pour laquelle ils sont les garants de la diversité extraordinaire que l'on reconnaît à la France ;
- sur la part d'attractivité indéniable qu'ils apportent dans l'offre touris-

tique de notre territoire, du fait des deux thèmes précédents ;

- sur un choix de développement s'appuyant sur les atouts naturels, paysagers, de cadre de vie de leurs territoires, générateur d'activité et créateur d'emplois ;
- sur la « gouvernance », enfin, en privilégiant la participation des acteurs locaux à l'élaboration et à la réalisation de leur projet.

Parlementaires et autorités de l'Etat et de l'Europe, à vos marques, car vous avez là une équipe qui gagne.

Ne négligez pas cette expérience souvent observée, appréciée, et reprise aujourd'hui à l'étranger.

Les Parcs naturels régionaux se sont résignés à être « à la marge » dans une société qui ne partageait pas toujours les

“ Les Parcs naturels régionaux se sont résignés à être « à la marge » dans une société qui ne partageait pas toujours les valeurs qui étaient les leurs. Leur pragmatisme leur a permis de faire leur chemin. ”

valeurs qui étaient les leurs. Leur pragmatisme leur a permis de faire leur chemin.

Ils entendent rester sur leurs fondamentaux à l'horizon des années 2020, à l'heure de mutations importantes du monde rural :

- En préservant et valorisant des patrimoines naturels et culturels vivants dans une économie locale plus responsable et solidaire ;
- En impliquant le plus largement dans le contrat de territoire que représente la charte du Parc ;
- En partageant avec les hommes et les femmes leurs projets de vie, résolument tournés vers l'avenir ;
- En faisant vivre et prospérer leur démarche, tant en France que sur le plan international.

Le « Grenelle de l'Environnement » qui va bientôt se tenir nous promet des changements significatifs. Si volonté de changement il y a, il est impératif que, d'une part, soit préservée la capacité d'innovation et d'expérimentation des Parcs, et que, d'autre part, leur action en faveur d'un « futur durable » - pour reprendre les termes du Manifeste des 30 ans des Parcs -, soit portée en vraie grandeur.

“ Si volonté de changement il y a, il est impératif que soit préservée la capacité d'innovation et d'expérimentation des Parcs, que leur action en faveur d'un « futur durable » soit portée en vraie grandeur. ”

Osons favoriser ces territoires pour eux-mêmes, mais aussi pour l'entraînement qu'ils ne manqueront pas de provoquer sur le pays dans son entier !

Pour cela il est impératif :

- que la sauvegarde du paysage, comme celle de la biodiversité, soit érigée en grande cause nationale ;
- que les politiques novatrices concernant l'agriculture, l'habitat durable, l'énergie, leur soit appliquées en priorité, ils ont préparé le terrain depuis longtemps ;
- que leurs moyens d'action soient enfin stabilisés en les insérant clairement dans un dispositif de ressources fiscales.

Depuis 40 ans, par leur inventivité, leur niveau d'exigence, les Parcs naturels régionaux ont été utiles à la prise de conscience collective des enjeux vitaux de notre planète. Ils se sentent responsables des réponses qu'ils devront apporter aux profondes mutations à venir. Ils espèrent être entendus, car ils ne souhaiteraient pas, au rendez-vous de leur cinquantième anniversaire, s'épancher dans des regrets qui pourraient bien être éternels.

Les Parcs naturels régionaux, ou comment “une autre vie s’invente ici”

40 ans après sa conception, nous avons voulu faire le point sur la “valeur ajoutée” que la “formule” parc naturel régional apporte aux territoires.

Pour bâtir ce dossier, nous avons demandé à chacun des 45 parcs en activité aujourd’hui, de raconter ce qu’il a réalisé d’important depuis son origine et à quels chantiers prioritaires il s’attelle désormais.

Voici, en somme, le résultat d’une enquête sur la “culture parc” et ce qu’elle signifie, sur les trois grands champs de compétence que sont l’aménagement harmonieux du territoire, l’expertise technique et l’innovation au service de l’environnement, ainsi que l’animation démocratique pour construire ensemble une meilleure qualité de vie. Un dossier en trois parties, illustré d’entretiens et de reportages qui donnent à voir comment “une autre vie s’invente ici”. Ce n’est pas encore le paradis, mais, franchement, difficile de trouver mieux !



Nouvelles solidarités pour un développement harmonieux des territoires

Dans les Parcs naturels régionaux, le développement durable n'est pas la tarte à la crème qu'il est devenu dans beaucoup de discours officiels. Car ses principes sont le socle même de la charte d'un Parc ; tous, par nature, sont engagés dans une politique de développement économique, social et culturel en accord avec les impératifs environnementaux de long terme.

Il s'agit pour eux de prendre en compte la globalité de la vie territoriale. Et les élus locaux, dans les Parcs, ne travaillent ni seuls, ni à l'horizon de leur mandat, mais pour les générations futures. Et ça change tout !

Revue de détails...

Il est difficile de rendre compte d'une politique réelle de développement durable, parce que toutes les dimensions de l'action locale sont liées, par définition et par nécessité. On pourrait facilement en conclure que tout est dans tout et réciproquement, pour que plus personne n'y comprenne rien, et on donnerait l'impression d'avoir raison ! C'est sans doute pourquoi on peut se permettre aujourd'hui d'utiliser l'expression "développement durable" à tort et à travers, en France, dans un des pays les plus riches de la planète...

Il faut examiner comment cela se réalise sur le terrain, et en particulier dans les Parcs naturels régionaux, pour comprendre véritablement ce que cela signifie... Cette logique transversale est en effet implacable : tout projet territorial conduit à réhabiliter et à valoriser le patrimoine local, à réfléchir à l'aménagement du territoire, et pas seulement en terme d'autoroute, mais en même temps en terme d'énergie, d'urbanisme et de logement, d'entretien des paysages, de promotion des produits locaux artisanaux ou agricoles, d'animation culturelle, et maintenant de réseau de communication téléphonique ou numérique. Car sur tous ces sujets-là, les Parcs ont ressenti le besoin de travailler de manière particulière... durable, évidemment, donc globale.

Une logique forcément globale

Mais global ne veut pas dire théorique ou intellectuel, et le concret, malgré les apparences n'est pas si anecdotique. En ce qui concerne le patrimoine bâti par exemple, les parcs s'organisent pour mieux le connaître et chercher les collaborations scientifiques qui vont enrichir

ces connaissances. Dans le Parc de **Brière**, les chaumières de ces marais de Loire-Atlantique ont une qualité esthétique, un intérêt historique et archéologique. Elles occupent une telle place dans la mémoire collective des habitants, que le Parc a

En Brière, le roseau est un élément de la filière "patrimoine bâti".



Ph. PNR Brière.



Ph. PNR Perche.

Le domaine de Courboyer, dans le Perche, véritable vitrine du territoire.

PH. D.R.



PILAT

Françoise Grossetête,

présidente du Parc naturel régional du Pilat, adjointe au

maire de Saint-Étienne, député européen :
"Nous sommes parmi les premières collectivités à mettre en œuvre un schéma énergétique pour le territoire"

Comment le parc du Pilat a-t-il abordé la question énergétique ?

Nous avons abordé la question par la filière bois-énergie, considérée comme un débouché pour une ressource abondante sur notre territoire et générant une meilleure gestion des forêts. En 2001, un diagnostic énergétique du territoire a permis d'établir un état des lieux précis de la consommation d'énergie en lien avec les activités économiques et l'habitat. Depuis, les élus du Parc ont mis en œuvre un dispositif opérationnel dénommé "Énergie Pilat" dont les objectifs sont énergétiques,

mais s'inscrivent aussi dans un projet de territoire. Il concerne tous les publics - particuliers, entreprises, collectivités locales - et vise à réduire de 5% la consommation annuelle. Notre Parc est une des premières collectivités françaises à mettre en œuvre un tel dispositif. Depuis plusieurs années, nous sommes inscrit dans une démarche de planification énergétique globale. En 2002, nous avons obtenu une labellisation Iso 14001 pour nos actions de développement durable appliquées au fonctionnement de la Maison du Parc. Aujourd'hui, économies d'énergie et développement des énergies renouvelables sont un des axes forts de notre charte "Objectif 2010".

Nous voulons inciter les propriétaires de bâtiments, publics ou privés, à réaliser des travaux d'amélioration énergétique, mais aussi faire évoluer les comportements des propriétaires et des occupants. En terme d'économie d'énergie, nous avons un potentiel de réduction de 38% ! Nous souhaitons aussi augmenter notre utilisation des énergies renouvelables. Nous sommes déjà parmi les premiers en France à avoir développé le bois-énergie, mais il nous reste à valoriser le solaire, l'hydraulique et l'éolien...

Pourquoi cela se fait-il dans un parc plutôt que n'importe où ailleurs ?

Le Parc se doit d'être exemplaire sur les questions énergétiques. Il doit apporter sa contribution à la préservation des ressources de la planète, aussi bien par la maîtrise des consommations d'énergie que par la valorisation des ressources énergétiques durables. Les réalisations du Parc ont déjà valeur de référence. Plusieurs communes alentour suivent notre démarche, dont la ville de Saint-Étienne qui investit dans un important projet de chaufferie-bois. Ceci dit, il reste beaucoup à faire ! Je souhaite qu'à l'avenir toute construction prenne obligatoirement en compte les économies d'énergie. Le Parc continuera à développer les expérimentations sur ce thème essentiel, tout en expliquant clairement les enjeux majeurs que cela représente en terme économique dans un contexte planétaire marqué par les conséquences du changement des conditions climatiques.

Contact : Jean Lavallez
 Parc naturel régional du Pilat - Maison du Parc
 Le Moulin de Virieu
 BP 57 - 42410 Pélussin
 Tél : 04 74 87 52 01 - www.energie-pilat.fr

développé autour de leur restauration toute une filière d'activités à la fois culturelles et économiques. En amont comme en aval, l'intérêt du patrimoine bâti provoque ainsi une série de réactions en chaîne. De fil en aiguilles, les actions sur l'aménagement des territoires se sont ainsi multipliées, sous des prétextes divers qui, à chaque fois, étaient pourtant une nécessité. Entre 2001 et 2004, le Parc de la **Narbonnaise en Méditerranée** a travaillé avec tous les acteurs locaux concernés, à la préservation des étangs qui longent la côte. Ce chantier a été aussi le prétexte à la réalisation de divers projets locaux innovants économiques, touristiques ou culturels et pas seulement environnementaux, permettant de les mettre en valeur. De la même façon, le Parc des **Landes de Gascogne** a compris que préserver les milieux



Etude paysagère dans les Caps et Marais d'Opale.



Ph. PNR Caps et Marais d'Opale.



Ph. PNR Vexin français.
Ph. PNR Alpilles.

Une politique de développement touristique concourt au développement global d'un territoire. Ici, le circuit des impressionnistes, dans le Vexin français.

naturels, la ressource en eau et la biodiversité en particulier, passait par l'entretien et la restauration des berges de la Leyre, le cours d'eau emblématique de la région, et que ce n'était efficace que si les usagers et prestataires touristiques eux-mêmes participaient aux travaux, pêcheurs et animateurs de clubs de canoë-kayak compris. C'est, là, la volonté de préservation d'un site naturel qui provoque le développement d'une économie touristique durable.

L'aménagement global d'un territoire peut aussi passer par l'acquisition de sites permettant les expérimentations et la promotion du Parc à travers une « vitrine », à la fois locale et touristique. C'est la vocation du Domaine de Courboyer, dans le Parc du **Perche**, ancienne exploita-



Ph. PNR Haute-Vallée de Chevreuse.

En Haute-Vallée de Chevreuse, développer le petit logement locatif en centre bourg.

tion agricole transformée en lieu d'accueil et d'information touristique, assurant le relais avec les restaurateurs, producteurs locaux, sites de découverte. Ou bien, comme le Parc des **Volcans d'Auvergne**, où le syndicat mixte s'associe aux communes enneigées l'hiver à d'autres offrant des capacités d'accueil suffisantes, pour créer neuf stations de sports nordiques, ce qui entraîne bien entendu des actions dans le secteur de l'aménagement technique, de l'accueil, de l'hébergement, etc.

Dans un autre domaine, les Parcs **Loire-Anjou-Touraine** et du **Pilat**, entre autres, ont travaillé sur un schéma énergétique de leur territoire, qui induit un développement économique durable, encore une fois dans toutes ses dimensions (voir notre entretien p. 8).

Architecture, urbanisme, logement et mixité sociale

Aménager durablement les territoires veut dire aussi penser un urbanisme qui respecte un équilibre entre l'environnement et une présence humaine diversifiée, ce qu'on appelle aujourd'hui la "mixité" sociale. Cela se sait peu, mais beaucoup de Parcs naturels régionaux, au cours des 10 ou 20 dernières années ont travaillé sur ces sujets, souvent en proposant de l'assistance et du conseil. Le Parc de la **Haute-Vallée de Chevreuse** met l'accent sur le développement du petit logement locatif en centre bourg, puisque les grandes propriétés sont majoritaires



Alpilles : un programme de protection et de mise en valeur des paysages.

dans ce territoire magnifique et très cher au m² ! Conformément aux objectifs de sa charte, le Parc **Oise-Pays de France** a mis en place des études urbaines. Chaque étude consiste à interpréter la façon dont un village s'inscrit dans le paysage, à faire un diagnostic de l'existant, à identifier les enjeux, analyser les potentialités qui permettent d'élaborer un projet local et de définir un programme d'actions à la fois réglementaires et pédagogiques. Les élus locaux se rendent ainsi compte qu'ils ne connaissent pas toujours ce qu'ils ont quotidiennement sous les yeux et cela nourrit leur réflexion avant même qu'ils abordent la procédure du PLU ou de sa révision. Le **Parc du Vexin français**, a signé des chartes paysagères intercommunales. Car, en zone rurale, plus qu'en ville (quoique...), faire de l'urbanisme et

Suite page 11...

Un plan bocage de grande envergure

En provoquant la replantation massive de haies, le Parc naturel régional de l'Avesnois permet à la fois de préserver le paysage et la biodiversité, et aussi de développer une filière bois énergie, à l'usage des agriculteurs et des communes.



Les haies sont des corridors écologiques irremplaçables.

« La préservation, la valorisation et la reconstruction du bocage avesnois est au cœur de notre charte », souligne Guillaume Dhulège, chargé de mission agriculture au Parc naturel régional de l'Avesnois. Étonnante, cette région bocagère, encore si méconnue, du nord de la France ! Car le Nord ce n'est pas que des plaines et des terrils, mais aussi des collines verdoyantes parsemées de haies. Or, cette spécificité du territoire du Parc, comme dans bien d'autres régions, est menacée.

L'emblème de l'Avesnois

Le bocage de l'Avesnois a pu globalement se maintenir en grande partie grâce aux multiples actions du Parc pour le préserver. Il a fallu d'abord apprendre à connaître précisément le maillage bocager. A partir d'un système d'information géographique, une typologie de l'occupation des sols des 129 communes du Parc et du linéaire bocager a été établie. Cette information numérique est mise à la disposition des communes mais aussi des bureaux d'études à titre gratuit. En complément, l'utilisation de la photographie aérienne a donné une visibilité aux 61 000 hectares de prairies et aux quelques 12 000 km de haies qui les entourent.

Puis le Parc a conseillé les agriculteurs pour la mise en place de leur contrat de gestion agricole et environnementale afin qu'ils puissent intégrer la gestion des haies dans leur stratégie de développement. Près de 600 agriculteurs ont ainsi pris en compte 3 200 km de haies. Avec le même souci, le Parc propose aujourd'hui aux élus des communes et intercommunalités de les accompagner dans leur démarche de protection réglementaire du bocage au moment de la réalisation de leurs documents d'urbanisme.

Aujourd'hui, plus de 115 km de haies, plus de 2 000 arbres champêtres et têtards ainsi que 2 500 arbres fruitiers ont été replantés avec un accompagnement technique et financier des exploitants agricoles intégrant cette dimension paysagère et écologique dans leurs projets d'aménagement.

En accompagnement, des opérations de plantations sont régulièrement réalisées. Chaque année, l'opération « *Plantons le décor* » encourage les habitants, par la fourniture de végétaux, à planter

des haies adaptées à l'environnement. Infrastructures, établissements industriels et agricoles sont l'objet d'opérations de plantations et d'intégration paysagère avec le soutien du Parc. A l'occasion d'un chantier de mise en place d'un gazon, 5 km de haies ont remplacé les 2,5 km arrachés

Alimenter, aussi, la filière bois énergie

Enfin, le Parc soutient le développement du bois énergie à partir des tailles de haies. « En constatant l'érosion, les fossés bouchés sur une surface remembrée à partir de 38 parcelles qui étaient séparées par des haies, il est facile de voir qu'une restructuration foncière qui élimine toutes les haies était une erreur », observe Yoann Merlant. Jeune agriculteur, il s'est installé en 2002 en EARL avec son épouse. Son exploitation compte 100 vaches laitières et 155 ha de terres, moitié en prairies permanentes, moitié en cultures.

« Les haies représentent pour moi un trait identitaire important de la région où je vis et travaille, poursuit-il, mais il faut les protéger de manière intelligente. Les agriculteurs ont besoin de restructurer leurs parcelles pour améliorer leurs conditions de travail et leur production. La solution qui consiste à prévoir des replantations de haies après arrachage est mieux acceptée par les agriculteurs qu'une protection figée, rigide ». Il investit actuellement sur la production de bois-énergie à partir des coupes de haies. Selon Guillaume Dhulège : « Au-delà de l'aspect paysager, de la lutte anti-érosive et de la conservation de la biodiversité, les nouvelles techniques permettent de valoriser les haies pour une production énergétique susceptible d'intéresser non seulement les agriculteurs mais aussi les communes. A terme, il s'agit bien d'intégrer dans le plan bocage le développement d'une filière économique à partir du bois-énergie ».

Quant aux actions de sensibilisation de la population, elles ont commencé à porter leurs fruits. « Des habitants demandent à leur maire quel type de haie ils doivent planter au moment de construire leur maison », souligne Corinne Bury, chargée de mission urbanisme et cadre de vie, ajoutant : « Et les maires ont bien intégré la démarche du Parc, ils viennent maintenant nous demander conseil ». Le résultat est encourageant puisque toutes les communes qui ont fait approuver leur plan local d'urbanisme depuis 2001 ont inscrit les haies comme éléments à protéger.



Ph. X.Toutain.

Parc naturel régional
de l'Avesnois
Maison du Parc
BP 3 59550 Maroilles
Guillaume Dhuiege :
Tél : 03 27 77 51 60
Mail : guillaume.
dhuiege@parc-naturel-
avesnois.com
Corinne Bury :
Tél : 03 27 14 90 80
Mail : carinne.bury@parc-
naturel-avesnois.com

Avesnois : Yoann Merlant,
agriculteur et Guillaume Dhulège,
technicien du Parc, en pleine
discussion.

travailler sur le logement, c'est aussi réfléchir au paysage que l'homme a façonné et qu'il ne s'agit pas de détruire pour des impératifs sectoriels ou des besoins particuliers. C'est, sans doute, sur ces sujets que les Parcs naturels régionaux sont devenus des références au niveau national et international. Cette façon de réagir à l'extension urbaine, en préservant une identité rurale, n'est pourtant pas l'apanage des parcs d'Île-de-France. Ceux de la région Rhône-Alpes comme ceux de proches de l'agglomération Aix-Marseille, ou de celle de Lille -Roubaix-Tourcoing, subissent des pressions foncières énormes. On peut même dire que, la "rurbanité" ayant envahie toutes les zones d'attraction des agglomérations, tous les parcs doivent aujourd'hui travailler avec leurs villes portes sur le sujet. Dans un débat organisé par la revue PARCS en septembre 2005, Pierre Weick, directeur du parc du Vercors ne s'en cachait pas : "Nous sommes menacés depuis peu, disait-il, d'un grignotage progressif des terres agricoles, alors que l'agriculture est le fondement de l'entretien de nos espaces".

Le Parc du **Pilat** depuis sa création, offre ses services de conseils en architecture aux personnes qui souhaitent construire. Il aide aussi les communes à donner un avis lors de l'attribution des permis de construire, et aide les communes adhérentes à élaborer leurs plans locaux d'urbanisme. Le Parc des **Caps et Marais d'Opale** mène pour les communes qui élaborent leur PLU ou le révisent, des études paysagères et environnementales, qui permettent d'intégrer ces dimensions dans les documents d'urbanisme. Et le Parc des **Alpilles**, créé en ce début d'année, quand il fait un premier bilan de sa toute jeune action, met en avant la mise en œuvre de la "Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles", qui lui permet d'apporter à ses 16 communes, le conseil et le soutien nécessaires à son intégration dans leurs documents d'urbanisme.

Agriculture : paysages et produits locaux

Les paysages ruraux, évidemment, ont beaucoup à voir avec l'agriculture, et le développement durable impose souvent dans ce domaine de lutter contre les conséquences de certaines politiques agricoles, celles qui ont supprimé les haies pour agrandir les exploitations, par



Ph. PNR Massif des Bauges.

Fabrication de la tome dans le Massif des Bauges.



Ph. PNR Perche.

Dans le Perche, 160 km de haies ont été replantées.

exemple. Or, les haies sont des lieux de biodiversité importants et une source d'énergie renouvelable non négligeable. Le Parc du **Perche** a replanté 160 km de haies pour la préservation du paysage percheron typique. Celui de l'**Avesnois**, dans le Nord, dont le bocage est un élément emblématique, a passé contrat avec les agriculteurs du territoire pour la préservation des haies. En 10 ans, il a ainsi réussi à maintenir le maillage bocager (voir notre reportage p. 10).



Ph. DR.

VERCORS

Guy Durand, agriculteur et président de l'APAP, Association pour la promotion des agriculteurs du Parc du Vercors :

« La marque Parc encourage des modes de production respectueux de l'environnement »

Quel est l'intérêt de la marque Parc pour les agriculteurs ?

La marque Parc est une valeur supplémentaire qui affiche des exigences liées au territoire et à son environnement, un suivi et un contrôle. Cette démarche n'est pas comparable à du bio, mais elle permet aux agriculteurs une identification forte de leurs produits par rapport au territoire. Il y a une dizaine d'années, des agriculteurs du Vercors ont commencé à transformer leurs produits pour avoir une valeur ajoutée supplémentaire. Ils ont constitué un

réseau appelé « Les fermes du Vercors » qui regroupe 53 exploitations. Parmi ces producteurs, quinze bénéficient aujourd'hui de la marque Parc et une douzaine sont en bio. La plupart de ces agriculteurs pratiquent la vente directe ou proposent leurs produits sur des marchés paysans. La viande bovine est également distribuée chez des bouchers adhérant à la marque Parc. La vente de proximité est bien adaptée à ces produits, car ce que cherchent les clients, c'est un lien avec les producteurs et avec la nature. La marque a aussi été très positive pour la filière bovine au moment de l'ESB. Il y avait une suspicion et une désaffection des clients vis-à-vis de la viande bovine, la marque a permis de rassurer le consommateur en proposant une garantie supplémentaire de traçabilité.

Mais, en quoi la marque « Parc » est-elle bénéfique au territoire, selon vous ?

A travers le cahier des charges, la marque vient en appui de modes de production respectueux de l'environnement qui concourent

à protéger le territoire. Si on prend l'exemple de la viande bovine, l'été les bêtes pâturent des prairies riches et diversifiées. L'hiver, la ration de base des animaux est composée de fourrage récolté sur le territoire. Par rapport à l'agriculture de plaine, nous utilisons très peu d'engrais. Par ailleurs, dans le cahier des charges de la marque Parc l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires est limitée. La marque, c'est donc la garantie du respect du produit, de l'environnement et du bien-être de l'animal.

Le seul problème est que pour nous agriculteurs, il est difficile de faire passer cette information dans un contexte où on associe souvent les paysans à des pollueurs. Nous avons du mal à convaincre les grands distributeurs. C'est pourquoi la proximité avec les consommateurs est essentielle. Ils comprennent que les produits sont en harmonie avec le territoire et les paysages qui les entourent...

Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc du Vercors - Avenue des Grands Goulets 26420 La Chapelle-en-Vercors - Tél : 04 75 48 56 30